

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 49  
présents : 38  
procurations : 6  
votants : 44

**PRESENTS** : A RIESEN, M GENOUD, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M SALLIN, M MERMIN, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D CHAPPOT, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, M-N BOURQUIN, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

**REPRESENTES** : G ZORITCHAK par A RIESEN (procuration), Nathalie LAKS par Nicolas LAKS (procuration), C VINCENT par L VESIN (procuration), C BONNAMOUR par J BOUCHET (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), J LAVOREL par F BENOIT (procuration),

**ABSENTS** : S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, C MARX, L JACQUET, C MERLOT,

Date de convocation :  
06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MERMIN

**Délibération n° 20221212\_cc\_fin144**

**7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

**AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET  
ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil,

*Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,*

Le budget 2023 du budget annexe Régie Assainissement sera voté au cours du premier trimestre 2023. Aussi, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget 2023, la collectivité peut ouvrir des enveloppes budgétaires en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Elle précise ainsi le montant et l'affectation des crédits.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,  
Vu l'avis de la commission de finances en date du 28 novembre 2022,*

**DELIBERE**

**Article 1** : adopte les ouvertures de crédits en investissement avant le vote du budget annexe Régie Assainissement 2023 comme suit :

Chapitres	Rappel des crédits budgétaires prévisionnels 2022	Montants proposés
20-Immobilisations incorporelles	483 238,81€	120 800,00€
21-Immobilisations corporelles	1 379 364,98€	344 800,00€
23-Immobilisations en cours	4 367 612,95€	1 091 800,00€

**Article 2** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération  
 Télétransmise le :  
 Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance  
 Michel MERMIN

Le Président,  
 Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.